

L'Apprentissage Anticipé de la Conduite - AAC

Dès 15 ans, un jeune peut apprendre à conduire. Cet apprentissage anticipé de la conduite (AAC) offre de nombreux avantages. Notamment l'occasion d'acquérir une solide expérience de la conduite en situation réelle, avant de se lancer seul sur la route.

Les avantages de l'AAC

Ils sont multiples et incontestables. Pas seulement financiers. Choisir l'AAC, c'est la perspective de bénéficier de :

- L'expérience de la conduite et donc de la diminution des risques
- D'une durée plus longue de formation et donc de pouvoir cristalliser des attitudes positives
- La réduction de la période du permis probatoire de 3 à 2 ans
- Un tarif préférentiel sur l'assurance « jeune conducteur »
- Un coût total de formation généralement moins élevé qu'en apprentissage traditionnel
- Un taux de réussite à l'examen du permis de conduire plus important qu'en suivant la filière traditionnelle.
- Des rendez-vous pédagogiques en compagnie de l'accompagnateur

Généralement destiné aux mineurs, l'Apprentissage Anticipé de la Conduite est accessible à tout âge.

